

Siège
35, route de la Quemine
71500 Branges

EXTRAIT
du registre des délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Louhannais

Séance du 13 janvier 2026

Séance du 13 Janvier 2026

Nombre de membres
du Comité Syndical
en exercice : 96

Présents à la séance : 70
Votants : 83

Date de la convocation :
08 janvier 2026
Date de l'affichage :
14 janvier 2026

Objet de la délibération

**Mise à jour du
régime indemnitaire**

L'an deux mille vingt-six, et le treize du mois de janvier à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du SIVOM du Louhannais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Marais, à Branges, sous la présidence de M. Christian CLERC.

Les délégués représentent leur communauté de communes d'appartenance pour les délégués de Bresse Louhannaise Intercom' et leur commune d'appartenance pour les autres pour la compétence SPANC, leur communauté de commune d'appartenance pour la compétence SIREN et les deux simultanément pour la compétence SIVOM.

Présents : Mmes et MM BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), BENARD Théo (MALAISE Laure), BERNARD Eric, BEY Sandra, BLANC Eric, BLANCHARD Karine, BOILLET Stéphane, BOISSOT Agnès, BONDIER Patrick, BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), BORNEL Daniel, BRAUD Benjamin, BUTTIGIEG Auréline (THIERIOT Yanick), CAMUS Denis, CAUZARD Philippe (JAEGER Claire), CHAMBON Dominique, CHASSERY Robert, CHAUSSAT Virginie, CLERC Christian, COLIN Christel, COUCHOUX Eric, COUILLEROT Chantal, DA SILVA Mariana (GROS Stéphane), DE VECCHI Eric, DEJEAN-AGRON Marie, DIMBERTON Marie (CHAMBON Dominique), DONGUY Roger, DUPONT Martine, DUROUX Nadine (LAGUT Jocelyne), FARIA Xavier, FATET Alain, FAUVEY Audrey, FERRIER Antoine, GALOPIN Christophe (BEY Sandra), GAUTHIER Sophie, GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), GONTCHARENKO Alain (BLANC Eric), GROS Stéphane, GROSS Stéphanie, GUICHARD Christian, GUIGON Martine, GUIGUE Jean-Michel, JAEGER Claire, JAILLET Françoise, KOCKELBERGH Suzanne, LABOURIAUX Daniel, LACROIX MFOUARA Béatrice, LAGUT Jocelyne, MALAISE Laure, MARICHY Patrick, MASSOT Denis (CLERC Christian), MERLIN Denis, MOREIRA Véronique, MOREL Martine, PERNIN Philippe, PERRET Michel, POUSSIN Luc, PUGEAUT Angéline, ROBERT Corinne, RODOT Nelly, SERRAND Franck, TABOURET Christophe, THEVENET Catherine, THIERIOT Yanick, TREFFOT Claude, VADOT Anthony, VICCHIO Stéphane, VITTAUD Jean-Pierre, VIVANT Jérôme (ROBERT Corinne), WITMANS Matthijs.

Excusés (représentés par) : Mmes et MM BAILLET Pascale (COUILLEROT Chantal), BENARD Théo (MALAISE Laure), BONIN Sylviane (POUSSIN Luc), BUTTIGIEG Auréline (THIERIOT Yanick), CAUZARD Philippe (JAEGER Claire), DA SILVA Mariana (GROS Stéphane), DIMBERTON Marie (CHAMBON Dominique), DUROUX Nadine (LAGUT Jocelyne), GALOPIN Christophe (BEY Sandra), GELOT Jacques (VITTAUD Jean-Pierre), GONTCHARENKO Alain (BLANC Eric), MASSOT Denis (CLERC Christian), VIVANT Jérôme (ROBERT Corinne).

Excusés non représentés : Mmes et MM BESSON Stéphane, DAVID Frédéric, GAUTHIER Bernard, GRAPIN Annick, LARUE Anne, MALIN Jacky, MOREY Pascal, POULARD Magalie.

Absents : Mmes et MM BARBOTTE Alain, BEY Pascal, CLERC Jean-Yves, COLIN Jean-François, COLIN David, COULON Jean-François, DUBOIS Claude, FERRE Jérémy, FRAPPET Martine, MALOIS Jessica, MORAND Stéphane, MORAND Johan, PILLON Christophe, REBOULET Jean-Michel, TISSERAND Patricia, VINCEROT Béatrice, WILLAUER Françoise.

○○○○○

Monsieur le président expose :

Suite à une erreur de transcription, il convient de modifier la délibération du 13 décembre 2016 portant sur la mise en œuvre du RIFSEEP et notamment concernant les montants maximums du CIA :

La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part du C.I.A. correspond à un montant maximum fixé dans la limite des plafonds réglementaires déterminés ci-dessous et applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Chaque emploi ou fonction repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200075307-20260113-DE2026_01_0

Groupes	Emplois	Montants notés 2016	Montants 2026
---------	---------	------------------------	---------------

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des attachés territoriaux et des secrétaires de mairie		Montants annuels maxima (plafonds)	Montants annuels maxima (plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	
Groupe 1	Direction de la collectivité.	36 210 €	6390 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services, ...	32 130 €	5670 €
Groupe 3	Responsable d'un service, ...	25 500 €	4500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, ...	20 400 €	3600 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux		Montants annuels maxima (plafonds)	Montants annuels maxima (plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	
Groupe 1	Direction d'un service, ...	17 480 €	2380 €
Groupe 2	Gestionnaire comptable, assistant de direction, gestionnaire des déchèteries,	16 015 €	2185 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...	14 650 €	1995 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux		Montants annuels maxima (plafonds)	Montants annuels maxima (plafonds)
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	
Groupe 1	Responsable d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, responsable de la communication...	11 880 €	2680 €
Groupe 2	Maître composteur ...	11 090 €	2535 €
Groupe 3	Autre	10 300 €	2385 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux		Montants annuels maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	
Groupe 1	Gestionnaire comptable, assistant de direction, gestionnaire des déchèteries, responsabilité d'un service...	11 340 €	1260 €
Groupe 2	Agent de redevance, agent de gestion, ...	10 800 €	1200 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux		Montants annuels maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	
Groupe 1	Responsable du service technique, adjoint au responsable technique, technicien ...	11 340 €	1260 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux		Montants annuels maxima (plafonds)	
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	
Groupe 1	Agent d'exécution, ...	10 800 €	1200 €

REÇU EN PREFECTURE

1e 19/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200075307-20260113-DE2026_01_0

De même, il convient de mettre à jour la délibération du 29 septembre 2020 concernant le régime indemnitaire des techniciens territoriaux :

Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)

La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux		Montants annuels maxima (plafonds) Votés 2016	Voté pour 2026
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, responsable de la communication, ...	17 430 €	19 660 €
Groupe 2	Adjoint au responsable Maître composteur ...	16 015 €	18 580 €
Groupe 3	Autre	14 650 €	17 500 €

Il convient de rajouter le Régime Indemnitaire des ingénieurs :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des ingénieurs		IFSE	CIA
Groupes de fonctions	Emplois (à titre indicatif)	Non logé	
Groupe 1	Direction générale	46 920 €	8280 €
Groupe 2	Chef de pôle	40 290 €	7110 €
Groupe 3	Chef de service avec encadrement	36 000 €	6350 €
Groupe 4	Chef de service sans encadrement, chargé de mission,...	31 450 €	5550 €

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à valider le tableau des effectifs comme proposé ci-dessus à compter du 19 janvier 2026.

Fait et délibéré le 13 janvier 2026

Pour extrait conforme

Le Président,
Christian CLERC

Publié, affiché, notifié le



REÇU EN PREFECTURE

le 19/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-071-200075307-20260113-DE2026_01_0



REÇU EN PREFECTURE

le 19/01/2026

Application agréée E-legalite.com